



**P 5 : PLANS DE ZONAGE : AGGLOMÉRATION**  
Echelle : 1/2000 ème

Révision du PLU - 1  
Prescrite par délibérations du Conseil Municipal les 21/10/2011 et 30/11/2011  
Arrêtée par délibérations du Conseil Communautaire le 25/09/2018 et le 23/10/2018  
Enquête publique du 04/03/2019 au 05/04/2019 inclus  
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 28/05/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/05/2019  
Le Président :



Parc d'activités des Estuaries - 1 allée du Rocheteau - 44300 DERVAL  
Tél. 02 40 52 46 57 - urbaouestconseil@orange.fr

- Limites de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Préalocalisation des zones humides (DREAL)
- Zones humides (SAGE OUDON)
- Bande affectée par le bruit (de 100 m : D 775 )
- Recul de l'urbanisation à respecter pour la D 775 en application de l'article L.111.6 du Code de l'Urbanisme
- Implantation à l'alignement imposée

**Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)**

- Zones de tassements
- Zones de vigilance

**Aléa d'effondrement localisé lié aux galeries minières**

- Faible
- Moyen
- Fort

- UA
- UB
- UE
- UY
- 1AUU
- 1AUH
- 2AU
- A
- AE
- NP
- NT
- NS

**Emplacements réservés :**

Numéro	Opération	Destinataire	Surface m2
1	Création d'une liaison douce	Commune	2 573,59
2	Création d'une liaison douce	Commune	3 223,07
3	Création de stationnements le long de la voie verte	Commune	2 125,26
4	Création d'une liaison douce	Commune	150,072
5	Création d'une liaison douce	Commune	12 340

